

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Patrick Lussi, Christina Meissner,
Bernhard Riedweg, Stéphane Florey*

Date de dépôt : 7 mars 2013

Proposition de résolution

Viande reconstituée à partir de bas morceaux, de sang et de déchets : défendons nos consommateurs et nos producteurs, pas les magouilleurs !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les conséquences catastrophiques du principe dit « du cassis de Dijon » s’agissant des denrées alimentaires et pour la viande en particulier ;
- que la viande dite « reconstituée » fabriquée hors de Suisse comporte des bas morceaux, des déchets de viande et de sang prélevés dans les abattoirs ;
- que cette viande reconstituée présentée de façon alléchante, voire trompeuse, est susceptible d’induire les consommateurs en erreur ;
- que les étiquetages des produits à base de viande reconstituée ne sont ni clairs, ni uniformes, ni compréhensibles ;
- que les Etats-Unis et l’Union européenne considèrent la viande reconstituée comme inoffensive ;
- que la viande reconstituée permet d’écouler des produits carnés hétéroclites ;
- que les producteurs de viande reconstituée présentent leur produit comme étant sain et savoureux ;
- que les éleveurs suisses qui s’engagent pour la qualité doivent être soutenus ;
- que la production de produits carnés en Suisse avec de la viande suisse permet un meilleur contrôle de la qualité de la traçabilité ;

invite le Conseil fédéral

à renforcer les contrôles effectués par les vétérinaires à la frontière pour que les produits carnés étrangers bas de gamme ne soient pas importés par inadvertance ou défaut de contrôle et induisent les consommateurs en erreur.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Avec le principe « du cassis de Dijon », la Suisse est tenue d'accepter les marchandises produites légalement dans les Etats membres de l'Union européenne. Les produits originaires de pays tiers circulant dans l'UE peuvent même être importés en Suisse. Cela revient en quelque sorte à mettre notre législation entre parenthèses.

Appliqué en matière de « viande reconstituée », le principe « du cassis de Dijon » a des conséquences dommageables tant pour les consommateurs suisses que pour la filière de la viande suisse.

La viande reconstituée est un produit fabriqué dans l'Union européenne au moyen de bas morceaux, que les industriels appellent « minerai de viande », de restes divers, de déchets de viande et de sang prélevés dans les abattoirs. Sous l'effet d'une enzyme (la thrombine appelée aussi « colle à viande » du fait de son effet coagulant) et d'une congélation, ces déchets de viande se restructurent de manière plus ou moins homogène et peuvent ensuite être vendus sous forme de steaks traditionnels plus ou moins appétissants, cela à l'insu des consommateurs. Aux Etats Unis, la viande reconstituée doit être clairement étiquetée comme telle. En Allemagne, cette exigence n'existe pas. Dans d'autres pays de l'UE, les consommateurs doivent déchiffrer un étiquetage incompréhensible pour en déduire qu'il s'agit de viande reconstituée.

Pour le lobby des producteurs de viande reconstituée, il s'agit d'« un aliment savoureux et nourrissant », consommé régulièrement « par de nombreuses familles ». La réalité est toutefois moins appétissante qu'on veut nous le faire croire. De l'aveu des producteurs de viande reconstituée, tous les produits d'animaux d'abattoirs sont ainsi utilisés.

Les éleveurs suisses qui respectent une législation et un cahier des charges des plus rigoureux ne peuvent accepter l'argumentation fallacieuse des producteurs étrangers de viande « reconstituée » ou « moulée ». Parce que les consommateurs suisses ne doivent pas être induits en erreur par des industriels sans scrupules, nous ne saurions tolérer la mise sur le marché d'un produit carné artificiel qui ne soit pas clairement étiqueté comme tel.

Pour ces raisons, la présente résolution exige une recrudescence de la vigilance de nos vétérinaires aux frontières pour que ces produits carnés bas de gamme, de piètre qualité, d'origine étrangère, ne finissent pas par inadvertance dans nos assiettes par défaut de contrôle.

Pour ces motifs, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir la présente résolution.